

ACCORD

SUR LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL POUR LES METIERS TECHNIQUES DE LA METALLURGIE DU BATIMENT, GENEVE, SUR LA MODIFICATION DE L'ANNEXE II DE LADITE CONVENTION AINSI QUE SUR LA RECONDUCTION DE L'EXTENSION DE LADITE CONVENTION INCLUANT LA MODIFICATION DE L'ANNEXE II

Les parties signataires de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la Métallurgie du bâtiment

ont décidé

1. De reconduire pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2019, la Convention collective susmentionnée, venant à échéance le 31 décembre 2018.

Le nouvel article 48 de la convention collective est donc modifié en ce sens et à la teneur suivante :

« Art. 48 – Entrée en vigueur et durée de la Convention collective

La date d'entrée en vigueur de la présente Convention collective de travail est le 1^{er} janvier 2019.

Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2019, à moins que les parties contractantes n'en décident la prolongation. »

2. De supprimer l'article 2 de l'Annexe II de la convention collective

Aucune augmentation des salaires réels n'a été prévue. Par conséquent, l'article 2 de l'Annexe II de la convention collective est supprimé.

De plus, les parties signataires :

- 1. confirment, pour les quorums selon l'article 2 LECCT, les chiffres transmis à l'appui de leur requête d'extension de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la Métallurgie du Bâtiment, Genève, le 25 mai 2018.
- 2. mandatent la Conférence paritaire MBG pour faire supprimer l'article 2 de l'Annexe II de la convention collective.

3. mandatent la Conférence paritaire MBG pour requérir la prorogation de l'extension du champ d'application pour une durée d'un an avec la suppression de l'article 2 de l'Annexe II, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Ainsi fait à Genève, le 12 juin 2018 en sept exemplaires.

Pour les Associations Patronales

ASSOCIATION DES INSTALLATEURS ELECTRICIENS DU CANTON DE GENEVE (AIEG) METAL GENEVE, ASSOCIATION GENEVOISE DE LA CONSTRUCTION METALLIQUE ET DU STORE

LE PRESIDENT : PHILIPPE MASSON

LE PRESIDENT : STEPHANE DENTAND

AGCV-SUISSETEC, ASSOCIATION GENEVOISE DES ENTREPRISES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

ASSOCIATION DES MAITRES FERBLANTIERS ET INSTALLATEURS SANITAIRES DU CANTON DE GENEVE (AMFIS)

LE PRESIDENT : JEAN-ERANÇOIS MINO LE PRESIDENT : OLIVIER COTS

LE SECRETAIRE CHRISTELLE/PISCHEDDA LE VICE-PRESIDENT GUY MONBARON

SUISSETEC, SANITAIRE FERBLANTERIE TOITURE GENEVE

LE PRESIDENT : SERGE VON SIEBENTHAL

UN VICE-PRESIDENT
BERNARD PONTHIEU

SYNDICAT PATRONAL GENEVOIS DE LA CONSTRUCTION METALLIQUE (SPGCM)

Union Genevoise des Installateurs Electriciens (UGIE)

LE PRESIDENT : BERNARD DURUSSEL

LE PRESIDENT : ALAIN GRANDJEAN

LE SECRETAIRE NICOLAS DROZ

NICOLAS DROZ

SYNDICAT UNIA

COMITE METALLURGIE DU BATIMENT

LE PRESIDENT : LORENZO PIERELLA

LE SECRETAIRE SYNDICAL:

BLAISE ORTEGA

LE SECRETARIAT CENTRAL

PRESIDENTE :

VANIA ALLEVA

VICE -PRESIDENT :

ALDO FERRARI